



Soutien aux jeunes leaders en santé durable – Subventions de démarrage

VOLET SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / CENTRE INTERSECTORIEL EN SANTÉ DURABLE (CISD)

EN RÉSUMÉ

Année d'attribution: 2024-2025

Montant du financement : 40 000 \$ (40 000 \$/an pendant 1 an) (1 bourse)

Enveloppe financière totale disponible: 40 000 \$ Lancement du concours : 16 octobre 2024

Date limite des soumissions : 27 novembre 2024, 16 h (*Aucune demande transmise après l'heure et la date limites ne

sera considérée.)

Annonce des résultats : 25 mars 2025 Début du financement : Avril 2025 Fin du financement : 31 mars 2026

Date limite de la remise du rapport de progression : 31 octobre 2025

Date limite de la remise du rapport de reddition de comptes final : 31 mai 2026

Questions? cisd@uqac.ca

*NOTE IMPORTANTE: Le présent document fait référence à la subvention qui sera octroyée par la Chaire de recherche en santé durable par l'entremise du volet Saguenay—Lac-Saint-Jean/Centre intersectoriel en santé durable (CISD). Seuls les membres du CISD sont admissibles pour poser leur candidature au concours lancé par l'entremise du volet Saguenay—Lac-Saint-Jean/CISD de la Chaire. Les personnes qui sont membres du CISD ET affiliées à un autre établissement du Québec peuvent déposer leur candidature à l'un ou à l'autre des deux volets du concours. Une seule candidature par concours est admissible.

1. CONTEXTE

La <u>Chaire de recherche en santé durable</u>, créée en janvier 2023 par le Fonds de recherche du Québec – Secteur Santé (FRQ), est hébergée au <u>Centre intersectoriel en santé durable (CISD)</u> de l'Université du Québec à Chicoutimi et à <u>VITAM – Centre de recherche en santé durable</u> du CIUSSS de la Capitale-Nationale affilié à l'Université Laval. Codirigée par deux scientifiques, ainsi qu'une citoyenne et un citoyen, la Chaire implique une mobilisation exceptionnelle des partenaires des milieux de la recherche et de l'enseignement, de la santé et des services sociaux, des villes et des municipalités ainsi que d'autres partenaires clés des régions de Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'objectif général de la Chaire de recherche en santé durable est de coordonner, stimuler et démocratiser la recherche intersectorielle en santé durable au Québec. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre les citoyen(ne)s et les communautés au cœur de tous les construits et activités de la Chaire;
- 2) Répondre aux enjeux complexes de santé par l'application de la démarche intersectorielle guidée par une vision holistique;
- 3) Assurer un développement cohésif de la recherche en santé durable sur tout le territoire québécois;
- Contribuer au développement d'écosystèmes apprenants inclusifs et bienveillants en santé durable au Québec;
- 5) Contribuer à la refondation du système de santé et de services sociaux en y incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé ciblant les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.

La Chaire de recherche en santé durable constitue un nouvel instrument de transformation pour bâtir un nouveau modèle de société qui valorise l'apprentissage, l'inclusion et la bienveillance tout en mettant l'accent sur la santé durable. C'est pourquoi il est essentiel que tout un collectif de chercheuses et de chercheurs provenant de différentes disciplines travaille ensemble pour contribuer à une réflexion citoyenne et communautaire et élaborer collectivement un nouveau modèle socio-économique. Dans ce modèle, la prévention et la promotion de la santé occupent une place aussi importante que la gestion des problèmes de santé.

OBJECTIFS

Afin d'atteindre ses objectifs et d'accélérer la mobilisation des communautés et des parties prenantes autour de la santé durable et de la déployer sur tout le territoire québécois, la Chaire, avec l'apport de citoyennes et de citoyens partenaires impliqués dans sa gouvernance, met en place des concours de subventions de démarrage qui seront offertes aux jeunes leaders en recherche. Ces concours ont pour but d'appuyer l'émergence de projets intersectoriels coconstruits avec les citoyennes, les citoyens et les communautés pouvant contribuer à la production de savoirs pertinents aux différentes dimensions de la santé durable. Les sommes octroyées pourront être utilisées pour favoriser le démarrage des activités de recherche (p. ex. embauche d'une ressource à temps partiel, achat d'équipement, frais de congrès, dégagement d'enseignement, etc.).

À part des fonds offerts, il est important de souligner que les jeunes leaders de la Chaire pourront bénéficier d'un soutien pour développer leurs compétences scientifiques et professionnelles, aussi bien au CISD qu'à VITAM. Les ressources et les expertises nécessaires (p. ex. en lien avec le partenariat citoyen, les principes de l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI), le système de santé apprenant, l'intersectorialité) pour leur permettre de mener des recherches de grande qualité et à fort impact social seront mises à leur disposition. Le cadre d'accompagnement des jeunes leaders de la Chaire de recherche en santé durable permettra ainsi de soutenir une relève scientifique de haut calibre et engagée pour contribuer concrètement au développement de la recherche intersectorielle en santé durable au Québec avec une sensibilité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les candidates et les candidats aux subventions de démarrage pour de jeunes leaders en santé durable devront :

- 3.1 Poursuivre une carrière de recherche dans le domaine de la santé durable;
- 3.2 Détenir le statut de chercheur ou chercheuse universitaire OU de chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne OU de chercheur ou chercheuse de collège OU de chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ, et ce, selon les Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec:

- 3.3 Consacrer au moins 75 % de ses activités professionnelles à la recherche (la ou le jeune leader devra être dégagé(e) des tâches administratives);
- 3.4 Démontrer un leadership dans la recherche en partenariat avec les parties prenantes, incluant la communauté citoyenne et les milieux cliniques;
- 3.5 Présenter une programmation de recherche intersectorielle en démontrant ses collaborations avec des cochercheuses et des cochercheurs spécialisés dans les domaines de recherche du FRQS et du Fonds de recherche du Québec Société et culture (FRQSC) ou du Fonds de recherche du Québec Nature et technologies (FRQNT);
- 3.6 S'engager à soumettre sa candidature à un concours en lien ou en suite logique au présent financement (par exemple, au concours de chercheurs-boursiers/chercheuses-boursières Junior 1 ou Junior 2 du FRQS, Action concertée du FRQSC, ou autres) dans un délai maximal de 12 mois suivant l'octroi de la subvention de démarrage de la Chaire.

Une attention particulière aux dimensions d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) sera portée lors de la sélection des candidatures, tel que recommandé par la <u>Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion 2021-2026</u> du Fonds de recherche du Québec notamment.

Note : Les récipiendaires d'une bourse dans le cadre des concours 2023-2024 de la Chaire ne sont pas admissibles au présent concours.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Ci-dessous figurent les critères d'octroi obligatoires qui seront considérés dans l'évaluation des projets soumis. Ces critères ont été élaborés en collaboration avec l'apport de citoyennes et de citoyens partenaires impliqués dans la gouvernance de la Chaire.

- 4.1 Le projet proposé doit s'inscrire dans la vision globale de la <u>santé durable</u> et agir sur les <u>principaux facteurs qui</u> <u>l'influencent</u>, quels qu'ils soient.
- 4.2 Le projet proposé doit être coréalisé en partenariat avec les citoyennes et les citoyens impliqués dans le projet dès son démarrage et dans toutes ses phases (planification, réalisation, évaluation, transfert des connaissances).
- 4.3 Le projet proposé doit s'appuyer sur l'interdisciplinarité et <u>l'intersectorialité</u> pour en élargir la perspective en santé durable et toucher, dans sa globalité, un maximum de personnes.
- 4.4 Le projet proposé doit générer des résultats tangibles et rapides, dans la mesure du possible, pour les milieux concernés et présenter, outre l'efficience économique, un fort potentiel de transformation sociale et/ou environnementale.
- 4.5 Les candidats et les candidates s'engagent à présenter les résultats du projet proposé aux publics cibles concernés par le projet directement ou indirectement, incluant le grand public, et ce, sous une forme accessible (vulgarisés, présentés de façon visuelle et dynamique).
- 4.6 Les candidats et les candidates s'engagent à tenir compte des principes l'ÉDI dans le cadre de leurs travaux dans le but d'inclure une diversité de perspectives qui reflètent les préoccupations et les besoins de l'ensemble de notre société.

5. ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

5.1 Les titulaires d'une subvention et leur établissement gestionnaire sont responsables de la gestion adéquate des fonds, conformément aux Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec.

- 5.2 Les propositions de recherche soumises au présent concours doivent comporter des activités distinctes de celles déjà financées par un autre organisme.
- 5.3 Seules les dépenses nécessaires et directement liées à la planification et à la réalisation des activités prévues (incluant un maximum de 2 dégrèvements/an) sont admissibles.
- 5.4 Le montant maximal alloué pour les déplacements et les séjours (incluant les frais de participation à des colloques ou à des congrès scientifiques) ne doit pas dépasser 15 % de la subvention annuelle octroyée, soit un maximum de 3000 \$/an. Le mode de déplacement choisi doit être le plus économique possible.

6. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 6.1 Un comité d'évaluation intégrant des citoyennes et des citoyens et des membres de la communauté scientifique examinera les demandes et les documents afférents et recommandera les candidatures et les projets à financer.
- 6.2 Les cotitulaires de la Chaire, volet Saguenay–Lac-Saint-Jean/CISD prennent la décision définitive en lien avec nombre de candidatures retenues et les montants de financement accordés selon les fonds disponibles.
- 6.3 Les candidates et les candidats gagnants seront contactés par courriel et informés du montant de financement accordé et des modalités de versement. La liste des candidatures sélectionnées sera également publiée sur le site Internet de la Chaire. (Note : Les commentaires du comité d'évaluation ne seront pas transmis.)
- 6.4 Le financement maximal octroyé de 40 000 \$ (40 000 \$/an pendant 1 an) s'applique seulement au projet soumis et ne peut donc être utilisé à d'autres fins.
- 6.5 Si le projet se réalise partiellement, ou s'il reste des fonds non utilisés à la date de fin du financement, les cotitulaires de la Chaire, volet Saguenay–Lac-Saint-Jean/CISD, devront approuver toute utilisation ultérieure de ces fonds. Ils se réservent également le droit de demander le remboursement de tout montant inutilisé, et cela dans les meilleurs délais.
- 6.6 En acceptant la subvention, le candidat ou la candidate s'engage à :
 - Soumettre sa candidature à un concours en lien ou en suite logique au présent financement dans un délai maximal de 12 mois suivant l'octroi de la subvention de démarrage de la Chaire tel que stipulé au point 3.6
 - Participer à des activités de transfert ou de diffusion de connaissances de la Chaire en lien avec le projet;
 - Compléter et transmettre dûment rempli et signé le rapport de reddition de comptes final dès que le projet est entièrement réalisé et au plus tard le 31 mai 2026, soit deux mois après la date de fin du financement;
 - Rendre disponibles en libre accès ses publications scientifiques au plus tard 12 mois après leur publication, conformément à la <u>Politique de diffusion en libre accès</u> des FRQ;
 - Aviser les responsables de la Chaire, volet Saguenay–Lac-Saint-Jean/CISD, le plus rapidement possible de tout changement de situation pouvant affecter le respect des conditions d'octroi (p. ex. changement de statut, de lieu de recherche, etc.);
 - Faire mention du soutien financier de la Chaire dans les communications imprimées ou électroniques entourant le projet.

7. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

- 7.1 Les documents fournis doivent être rédigés en français, dans un langage inclusif, clair et accessible à tous :
 - 1) Lettre de présentation du candidat ou de la candidate (1 page maximum) :
 - Confirmant son admissibilité;
 - Énonçant sa motivation pour participer au présent concours, et;

- Précisant son intérêt pour la santé durable et la participation citoyenne.
- 1) Formulaire de demande dûment rempli et signé.
- Curriculum vitae (toutes formes de CV destinés aux grands organismes subventionnaires seront considérées comme recevables).
- 3) **Lettre d'appui** de l'établissement d'attache (université, cégep, collège, faculté, centre de recherche) permettant de détenir les fonds de recherche (1 page maximum).
- 4) **Lettre de recommandation** rédigée par une personne qui connaît bien les travaux du candidat ou de la candidate (1 page maximum).
- 5) Autres lettres d'appui à la candidature, s'il y a lieu (1 page maximum par lettre).
- 7.2 L'ensemble des documents relatifs à la candidature doivent être **regroupés en un seul document PDF, en conservant le même ordre qu'indiqué au point 7.1**, et transmis par courriel avant le 27 novembre 2024, 16 h, à l'adresse cisd@uqac.ca.
- 7.3 Seules les demandes complètes et respectant les instructions (en termes de nombre de caractères, de pages et d'autres indications et critères pertinents), remplies électroniquement et transmises par courriel avant l'heure et la date limite seront acceptées.
- 7.4 Pour toute question ou information complémentaire : cisd@ugac.ca.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

- Adéquation de la candidature aux objectifs et aux critères du concours
- Qualité scientifique du projet (problématique, objectifs (et hypothèse), méthodologie, faisabilité, contribution au domaine)
- Justification claire des critères de sélection (clarté, pertinence, etc.)
- Qualité du dossier du candidat ou de la candidate
- Expertises requises pour mener à bien le projet (complémentarité des membres de l'équipe et de partenariats établis)